

## CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

Spécialités :

Assistant de service social, Educateur spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale

Extrait de la décision d'ouverture n° 2018-6 du 31 janvier 2018 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

## Filière Sociale – Catégorie B

Ouvert par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités affiliées ou conventionnées des départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio éducatifs (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010)

Assistant de service social		Educateur spécialisé		Conseiller en économie sociale et familiale	
Ouvert pour <b>28</b> postes		Ouvert pour <b>15</b> postes		Ouvert pour <b>12</b> postes	
CONDITIONS D'INSCRIPTION					
Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.		Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.		Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale, ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	
NATURE DES EPREUVES					
Pour la spécialité « Assistant de service social »			Pour les spécialités « Education spécialisée » et « Conseil en économie sociale et familiale »		
<b>EPREUVE ORALE D'ADMISSION</b> Janvier 2019	Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée: 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé).		<b>EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE</b> <b>Le 4 octobre 2018</b> en Côtes d'Armor	Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession. (Durée : 3 h ; coefficient : 1).	
			<b>EPREUVE ORALE D'ADMISSION</b> <b>Janvier 2019</b>	Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).	

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 20 mars au 11 avril 2018**

- par Internet : [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr) dernier délai 11 avril 2018 minuit (heure métropole).
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 11 avril 2018 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 20 mars au 19 avril 2018**

- au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, 19 avril 2018, 17 h 30 dernier délai
- par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 19 avril 2018, minuit, le cachet de la poste faisant foi.

L'inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription imprimé par le candidat, accompagné des pièces justificatives, et reçu au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 19 avril 2018 (par voie postale cachet de la poste faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG 22 avant 17H30).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

Horaires d'ouverture du Cdg 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.